



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

ATTR11

ACTE D'ENGAGEMENT¹

A - Objet de l'acte d'engagement

■ **Objet du marché public**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par le présent acte d'engagement.)

Le présent marché a pour objet l'élaboration de cartographies des aléas naturels prévisibles (carte des aléas) des territoires communaux de Montbonnot-Saint-Martin et Biviers, destinées, entre autres, à être utilisées dans les PLU pour la réglementation des risques naturels (zonage), pour l'instruction du droit des sols en urbanisme et pour éventuellement l'élaboration de plans de prévention des risques (PPR).

Les lieux d'exécution des prestations sont les suivants : territoire des communes de Montbonnot-Saint-Martin et Biviers

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Ces prestations doivent être conformes aux normes françaises homologuées ou équivalentes ou aux doctrines.

La référence des doctrines applicables figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

■ **Cet acte d'engagement correspond :**

(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☐ à l'ensemble du marché public *(en cas de non allotissement)* ;

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- ☐ CCAP n°.....
☐ CCAG :.....
☐ CCTP n°.....
☐ Autres :.....

et conformément à leurs clauses,

- ☐ le signataire

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

C – Prix et montant maximum du marché

POUR LES PRESTATIONS FORFAITAIRES COMMANDEES A LA NOTIFICATION DE L'ACCORD CADRE :

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix de la liste des prix du présent marché.

Le signataire s'engage à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA :

☐ Montant hors taxes² :

Montant	hors	taxes	arrêté	en	chiffres	à :
.....						

Montant	hors	taxes	arrêté	en	lettres	à :
.....						

☐ Montant TTC⁴ :

Montant	TTC	arrêté	en	chiffres	à :
.....					

Montant	TTC	arrêté	en	lettres	à :
.....					

POUR LES PRESTATIONS COMMANDEES PAR BONS DE COMMANDE :

Le signataire s'engage à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués dans le bordereau de prix des prestations à bons de commande

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

MONTANT MAXIMUM DU MARCHÉ :

☐ Le montant maximum du marché est 140 000 euros HT sur sa durée totale.

D –Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☒ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

Avance ([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

Durée d'exécution du marché public

La durée de validité est estimée à 5 ans. L'accord cadre débute à la date de sa notification et s'étend jusqu'à l'approbation éventuelle du PPRn.

En application de l'article R562-2 du Code de l'environnement, le plan de prévention des risques (PPR) est approuvé dans les 3 ans qui suivent la date de signature de l'arrêté de prescription du PPR. Ce délai est prorogeable une fois dans le limite de 18 mois. Il est prévu de prescrire l'arrêté de prescription lorsque les aléas auront été qualifiés et présentés aux maires des deux collectivités. Le délai de validité est donc estimé à 5 ans.

Le délai d'exécution de la partie ferme de l'accord-cadre part de la date de la notification du marché.

Le délai d'exécution de la commande ferme est fixé à 36 mois.

Le travail de reprise des aléas suite à des contre-expertises et de présentations supplémentaires en communes ou au public dans le cas où l'étude déboucherait sur un PPRn nécessitera potentiellement une reprise ponctuelle des cartes des aléas et des rapports associés et une participation à des réunions de présentation. Cette mission interviendra dans un second temps après la partie ferme. Son délai d'exécution sera précisé dans un bon de commande.

Les différences entre délai de réalisation et délai d'exécution sont indiquées afin de prendre en compte d'éventuels dépassements liés par exemple au temps de validation de l'acheteur ou de l'association des parties prenantes. Ces temps d'arrêt seront fixés par ordre de service.

La durée fixée pour l'exécution de la prestation en cours de réalisation, est d'office prolongée d'une période égale à cet arrêt. Mais cet arrêt ne peut donner matière à compensation ou indemnisation. Un ordre de service de reprise indiquera le début de la reprise du calcul des délais.

E - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

E1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

E2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☒ solidaire

☒ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☒ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances)
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

■ Imputation budgétaire

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)